

# Projet agrivoltaïque de Livers-Cazelles (81)



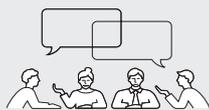
Photomontage réalisé depuis la D107 au sud du projet

## Bulletin d'information n° 3 - Juin 2023

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande de permis de construire pour le projet agrivoltaïque de Livers-Cazelles a été finalisé et déposé en mars 2023 en Préfecture du Tarn. Ce bulletin d'information vous présente les dernières actualités du projet et l'implantation qui a été retenue, en s'appuyant sur les résultats des différentes études menées depuis 2021 et leur analyse. Il annonce aussi la tenue d'une réunion publique d'information :

### Réunion publique d'information le 7 juillet 2023 à 20h en mairie de Livers-Cazelles



Cette réunion nous permettra de revenir en détail sur le projet finalisé et de répondre à vos interrogations éventuelles. Le responsable de projet ABO Wind, un acteur du futur projet agricole, des représentants élus du territoire (Commune et Communauté de communes) ainsi que du Syndicat départemental des énergies du Tarn seront présents pour partager leur vision du projet.

En cas d'indisponibilité de votre part, le responsable du projet se tient à votre disposition pour vous apporter tout élément de compréhension complémentaire par téléphone, e-mail ou courrier. Vous trouverez l'ensemble de ses coordonnées au verso de ce document.

## Le photovoltaïque et la transition énergétique

Nous traversons actuellement une crise énergétique et climatique préoccupante. Elle se traduit par une hausse des prix de l'énergie, un risque d'approvisionnement insuffisant pouvant mener à des coupures d'électricité, et une recrudescence et intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Ce constat alarmant est repris à de multiples reprises dans le dernier rapport du GIEC : nous avons 3 ans pour inverser la tendance et enclencher une baisse de 5% par an des émissions de gaz à effet de serre, et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Selon RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, les énergies renouvelables devront couvrir au moins 50 % de notre consommation électrique en France en 2050 (quelque soit le scénario envisagé) pour remplacer les énergies fossiles polluantes et pallier le rythme de renouvellement du parc nucléaire vieillissant.

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) au niveau national, et à horizon 2030 par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en Occitanie. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vu de la puissance raccordée fin 2022 (source: SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE) :



**Le projet agrivoltaïque de Livers-Cazelles s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par la région Occitanie mais aussi dans la logique de décarbonation de notre mix énergétique.**



## Printemps – Été 2021

- Rencontre des élus.
- Études naturalistes : faune – flore – milieux naturels.
- Inventaires
- Définition des enjeux
- Consultations des services de l'État et de la chambre d'agriculture.

## Automne – hiver 2021-2022

- Présentation au Conseil Municipal
- Dimensionnement du projet.
- Étude paysagère.
- Étude d'impact.
- Étude préalable agricole.
- Concertation préalable.

## 2022

- Finalisation de l'étude d'impact.

## 2023

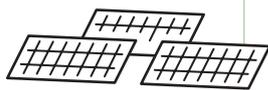
- Dépôt et instruction du dossier de permis de construire.

*Les dates suivantes sont prévisionnelles et peuvent être amenées à évoluer.*

## 2023 - 2025

- Enquête publique.
- Financement du projet
- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



## L'aboutissement du projet

L'étude d'impact sur l'environnement, dont les modalités et objectifs ont été détaillés dans le 1<sup>er</sup> bulletin d'information (juillet 2021) a été finalisée. Dans le 2<sup>ème</sup> bulletin d'information (février 2022), nous vous avons présenté les 1<sup>ers</sup> résultats d'études et précisé que la réflexion sur les mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts était en cours. Celle-ci a été menée sur la fin d'année 2022.

Les préoccupations environnementales, paysagères, agricoles ainsi que les résultats de la concertation préalable volontaire réalisée en février 2022 ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Voici les principales mesures définies dans le cadre du projet agrivoltaïque de Livers-Cazelles :

### Mesures d'évitement :

- Mise en défens des zones sensibles évitées.

### Mesures de réduction :

- Assurer la compatibilité entre le projet agricole et le projet photovoltaïque.
- Intégration paysagère des postes de livraison et transformation ainsi que des clôtures avec la mise en place de bardages bois et de piquet en bois.
- Plantations et renforcements de haies champêtres attractives pour la faune sauvage et réduisant les vues directes sur le projet.
- Respect du calendrier écologique en phase de travaux et d'exploitation. Par exemple, pour l'entretien des haies il n'y aura pas de coupes pendant les périodes de nidification.
- Maintenir et favoriser la surface en friche, favorable à la cisticole des joncs, à la dauphinelle consoude et à l'agreste.

### Mesures de suivi et d'accompagnement :

- Mise en place de panneaux pédagogiques sur le projet.
- Création de passages à faune au niveau des clôtures.
- Suivi écologique du site en phases chantier et exploitation.
- Accompagnement technique et économique de l'exploitation agricole.
- Mise en place de zones témoins
- Mesures de compensation collective dans le cadre du projet.

## Le projet en image



## Le projet agricole

Les parcelles envisagées pour l'installation du projet sont des terres agricoles actuellement en prairie, mais non exploitées. Les sols présentent des caractéristiques qui les rendent favorables aux cultures d'immortelle, de lavande et de mûre sauvage. Par ailleurs, de l'apiculture sera mise en place comme une activité complémentaire au projet agricole mais aussi comme une plus-value environnementale.

Le projet s'inscrit dans une volonté de l'exploitant de créer une dynamique et des synergies au niveau du territoire local via un projet novateur. Il souhaiterait que son exploitation serve d'exemple à suivre en termes de développement couplé, à la fois énergétique et agricole. Ces nouvelles cultures permettront d'exploiter en agriculture des parcelles qui ne le sont pas actuellement et de venir renforcer le dynamisme des filières associées et de l'emploi.



## Les prochaines étapes

Le dépôt du dossier de permis de construire de la centrale agrivoltaïque au sol a été effectué en Mars 2023. Nous sommes entrés dans la phase d'instruction de notre dossier par les services de l'Etat. Parallèlement à cette instruction, une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet sera organisée dans le cadre de l'instruction du dossier. Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Suite à l'enquête publique, un rapport sera établi par le ou la commissaire enquêteur.trice désigné.e par la préfecture. Un avis sera alors émis en tenant compte des diverses contributions et des réponses apportées par le porteur de projet. Cet avis et ceux émis sur le projet par les différents services de l'Etat, dans le cadre du dossier de demande de permis de construire, permettront au préfet de prendre une décision avisée.



## Les caractéristiques du projet final



### Caractéristiques principales :

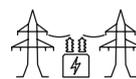


Surface clôturée :  
**Env. 16 ha**



Surface projetée de panneaux :  
**5,7 ha**

Puissance du parc :  
**Env. 13 MWc**



Estimation annuelle de la production :  
**Env. 19 GWh / an**



Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable\* :  
**Env. 8 300**

*\*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)*

Légende :	
	Limites communales
	Implantation
	Portails
	Tables de cellules
	Aire aspiration
	Aire de retournement
	Buse
	Chemins
	Citerne
	Clôtures
	Haies
	Locaux électrique
	Local de maintenance
	Poste de Livraison
	Mûres sauvages
	Immortelles
	Surfaces mixtes
	Linéaires de lavande
	Zone d'évitement liée à la Dauphinelle Consoude

ABO Wind a rencontré de nombreux acteurs du territoire depuis le lancement du projet en 2021, dont le Syndicat Départemental des Énergies du Tarn (SDET). Le SDET est prêt à étudier l'achat de la centrale photovoltaïque. Cela impliquerait des possibilités d'investissement des collectivités locales mais aussi de la population dans le projet.

## ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire près de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 401 MW pour alimenter jusqu'à 330 000 personnes avec de l'électricité propre.



### Contacts

#### Responsable du projet

Axel Isnardon  
Tél. : 05 34 31 89 67  
axel.isnardon@abo-wind.fr

#### Directrice de la communication

Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

ABO Wind SARL